

Pouvoirs du rythme et de la musique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 63

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allô la ville... ici la campagne

Paysan, un métier qui s'apprend

Printemps. Époque des projets d'avenir. Nos jeunes s'engagent dans des voies diverses, selon leurs aptitudes et leurs goûts. Études ou apprentissages, filières variées qui toutes mèneront à l'acquisition parfaite de la profession choisie.

Et pour nos jeunes ruraux qui, par goût et par attachement à la terre, choisissent de collaborer à la gestion du domaine paternel, quel sera l'acheminement qui, d'expériences en enrichissements, les mènera à la tête d'une exploitation agricole ?

QUITTER L'ORNIÈRE DES TRADITIONS

S'il fut un temps où l'on considérait la situation d'homme de la terre comme un havre pour demeurés ou incapables, cette idée simpliste pouvait trouver quelque crédit à une époque où, généralement, restaient aux domaines familiaux les enfants les moins doués.

Mais aujourd'hui où l'agriculture se veut un secteur vital de notre économie nationale, nos jeunes agriculteurs ne peuvent se contenter d'une formation empirique et de s'engager dans l'ornière de traditions dépassées. « La foi robuste et simple des aïeux » ne suffit plus à mener à bien une entreprise agricole.

Qui connaît la multiplicité des secteurs découlant de l'agriculture se persuadera facilement de la nécessité d'une formation professionnelle très approfondie et poussée.

Songez au bétail qu'il faut soigner, sélectionner et améliorer ; aux cultures qu'il faut adapter aux sols, traiter judicieusement (connaissance des engrais, sélection des semences) au parc de machines agricoles-investissement important — qu'il faut entretenir et réparer ; aux bâtiments que bien souvent, faute de main-d'œuvre, il faut entretenir soi-même.

Bref, cela revient à dire que l'agriculteur sera tour à tour vétérinaire, chimiste, charbon, menuisier, comptable, etc.

A toutes ces qualités manuelles et intellectuelles s'ajoutera un esprit encyclopédique pour suivre sur le marché des nouveautés tout ce que le progrès lui proposera : machines agricoles sans cesse améliorées, semences et agrillons expérimentés par les stations d'essais, etc.

La nécessité d'une formation complète étant démontrée, nous allons en quelques lignes vous tracer les divers échelons de cette formation professionnelle agricole.

L'APPRENTISSAGE AGRICOLE

Premier stade de cette formation professionnelle, l'apprentissage agricole d'une durée de deux ans.

Alors que le père de l'apprenti peut être considéré comme maître d'apprentissage pendant une certaine période, le jeune homme est tenu de passer une année hors de l'exploitation familiale, dans une ferme généralement dirigée par un maître agriculteur, mais toujours agréée par la commission d'apprentissage.

Au cours de ces deux ans, l'apprenti expérimente d'autres techniques et se trouve astreint à un programme d'études pratiques portant sur les problèmes d'agronomie, d'élevage, de mécanique, d'arboriculture, etc.

Un journal tenu régulièrement pendant les deux ans d'apprentissage sera le reflet de ses premières armes dans l'agriculture et la tenue obligatoire d'un livre de caisse lui apprendra déjà à gérer son avoir.

Des examens finals donneront au jeune agriculteur un certificat de fin d'apprentissage (certificat qui, dès 1968, sera exigé pour être admis dans une école d'agriculture vaudoise, Vaud étant le premier canton à imposer cette exigence).

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE

Cernier, Grangeveuve, Grange-Verney, Marcellin et Châteauneuf, autant d'écoles d'agriculture romandes, autant d'occasions pour nos jeunes agriculteurs de poursuivre leur formation professionnelle.

Même si la fréquentation d'une école d'agriculture n'est pas exigée à qui se présente aux examens de compagnonnage, elle n'en reste pas moins la meilleure base d'une formation complète.

Relevons un fait paradoxal relatif à la fréquentation des écoles d'agriculture : alors que notre population paysanne diminue d'année en année, le nombre des élèves fréquentant les écoles d'agriculture va croissant. Plusieurs écoles affichent complet pour ces deux prochains hivers.

À côté de cours de culture générale et de théorie (zootechnie, agronomie, chimie agricole, comptabilité, etc.) les élèves sont astreints à de nombreux cours pratiques.

TECHNICUM AGRICOLE...

Au terme de cette étape, deux possibilités vont se présenter aux jeunes diplômés :

S'ils sont fils d'exploitants qu'attend la perspective d'une reprise du domaine familial, ils pourront poursuivre leur formation en se préparant aux examens de compagnonnage puis de maîtrise fédérale.

Si, par contre, ils ne peuvent envisager cet avenir-là pour des raisons familiales ou financières, mais souhaitent néanmoins travailler dans le secteur, qu'ils s'orientent vers le technicum agricole.

Conditions d'admission : être âgé de 21 ans et avoir fréquenté une école d'agriculture.

Le programme comprend une année et demie de formation générale et une année de spécialisation. Les diverses sections de spécialisation concernent les secteurs suivants : machines agricoles (formant des techniciens en machines) cultures des plantes (formant des spécialistes pour stations d'essais) élevage

(formant des inséminateurs et testeurs) gestion d'exploitation (formant des vulgarisateurs) comptabilité (formant des gérants de société agricole) enfin le secteur de l'industrie laitière.

... COMPAGNONNAGE ET MAÎTRISE FÉDÉRALE

Ignorant la routine et loin de juger inéluctable la transformation des structures traditionnelles, nos jeunes ruraux aspirent à suivre le progrès. Malgré leurs activités professionnelles absorbantes et fatigantes, ils sont nombreux à se présenter aux examens de compagnonnage (conditions d'admission : 22 ans et quatre ans de pratique agricole), puis de maîtrise fédérale (être âgé de 28 ans et avoir collaboré à la gestion d'une exploitation). Dans beaucoup d'autres professions, l'âge minimum des candidats à la maîtrise est de 25 ans ; si dans le cas de la maîtrise agricole l'âge minimum est fixé à 28 ans, c'est qu'on cherche à former, non des ouvriers qualifiés comme dans d'autres corps de métiers, mais des patrons et des chefs d'exploitation.

FORMATION NORMALE

Ce bref tour d'horizon de la formation professionnelle serait incomplet si, en vous démontrant les multiples possibilités offertes à nos jeunes ruraux de parfaire leurs connaissances techniques, nous omettions de rappeler qu'à la base de cette formation, il y a la formation morale que seule la famille paysanne peut donner au jeune agriculteur : cette âme qui lui permettra de croire, de lutter et de tenir bon.

Yvonne Bastardot

Pour l'éducation

Il y a encore beaucoup à faire

Nous lisons dans l'« International women's news », l'organe de l'Alliance internationale des femmes, les lignes suivantes signées par Mme André Lehmann, représentante permanente de l'Alliance internationale auprès de l'UNESCO.

L'Alliance internationale, dont le sous-titre est : « Droits égaux, responsabilités égales », s'intéresse particulièrement à l'égalité des droits des adultes à l'éducation, puisque deux sur cinq de ses commissions permanentes ont pour titre : « Égalité des droits à l'éducation et compréhension internationale ».

J'ai été profondément peinée de n'avoir entendu, au cours des séances de ce comité, parler de l'éducation des femmes que pour demander l'éducation ménagère et la puériculture. Si cette éducation doit être la première donnée dans les pays en voie de développement, elle ne répond que pour un très faible part à l'objectif de l'UNESCO qui doit être l'égalité d'accès à l'éducation.

Or, je ne vous rappellerai que trois chiffres figurant dans le n° 5 des documents du Congrès mondial de Téhéran, ayant pour titre : « Données statistiques sur l'analphabétisme ».

Il ressort des tableaux qu'il contient que les illettrés se répartissent ainsi, par continent :

Afrique : 69 % d'hommes et 87 % de femmes ; Asie et Océanie : 41 % d'hommes et 61 % de femmes ; pays arabes : 65 % d'hommes et 88 % de femmes. Ce qui représente, approximativement, 25 % de plus de femmes illettrées que d'hommes.

Les projets de l'UNESCO, pour combler cet important écart, nous apparaissent insuffisants.

Pouvoirs du rythme et de la musique

En 1964, s'est tenu, pour la première fois en Europe, à Bruxelles, un congrès sur la musicothérapie dont la convocation a été inspirée par le Conseil national des femmes belges.

Cette discipline vise deux buts : un but médical et un but éducatif. A ce dernier titre, les inspecteurs, directeurs et professeurs de musique des écoles normales assistaient à ces trois journées d'étude.

Des orateurs de Vienne et d'Angleterre sont venus faire part des expériences réalisées dans leur pays.

La thérapie musicale cherche à réajuster des enfants inadaptés — quoique ce terme extrêmement vague puisse recouvrir des déficiences très diverses — tandis que l'éducation par la musique cherche à prévenir les déséquilibres possibles.

Les enfants inadaptés sont surtout ceux qui manquent de sécurité intérieure, ils ont peur de n'être pas approuvés, ils manquent d'assurance dans la conduite de leur vie. Dans des cas désespérés, on a essayé un traitement musical et on a observé que la musique a un pouvoir préventif et un pouvoir curatif.

Expérience de Mme Alvin, contact avec un auditoire mélomane

Cette violoncelliste française avait remarqué que, lorsqu'elle donnait un récital, elle ne trouvait pas toujours facilement le contact avec son auditoire. Cependant, elle constata que lorsque son premier morceau était rythmé comme les battements normaux du cœur humain, le contact s'établissait.

Des prématurés ont la vie sauve

D'autre part, on avait observé dans une crèche de prématurés, en Angleterre — car Mme Alvin était devenue Anglaise par son mariage — que certains enfants refusaient absolument de manger et on ne pouvait les sauver. On se demanda alors ce qui leur manquait : était-ce le battement du cœur de leur mère qu'ils auraient dû percevoir encore avant le terme ? On mit après d'eux un

métronomie de son très faible marquant le rythme 60-70 coups à la minute, comme le cœur humain, et ces prématurés ont alors commencé à manger et on les a sauvés.

Un paralytique retrouve le mouvement

Mme Alvin a fait une expérience avec un enfant qui avait été atteint de poliomyélite, qui ne pouvait marcher et dont on ne réussissait pas à retenir l'attention plus de 15 secondes. Elle a joué pour lui au violoncelle des musiques simples, au rythme 60-70, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu de lui un sourire. Après six mois de ce traitement, elle obtint de lui une attention de deux minutes et demie. Enfin, un jour qu'elle jouait le même morceau à toute la chambrée d'enfants, le petit paralysé a commencé à remuer les jambes au rythme du violoncelle et il a traversé la chambre jusqu'à l'instrument.

Traitement des associaux

L'effet thérapeutique est plus assuré si l'enfant lui-même collabore et Mme Alvin conseille d'encourager n'importe quel enfant à apprendre à jouer d'un instrument qu'il aura choisi. A cet effet, elle a disposé une attrayante exposition de cloches, bâtons, grelots, tambours, violons, triangles, violoncelles, piano, etc. Après avoir introduit les enfants, elle a joué de chacun des instruments, après quoi ils ont fait leur choix ; ils se décidaient au bout d'une demi-heure environ et ne changeaient plus guère ensuite. Ils préféraient les instruments faciles à manier et à tenir devant eux, comme faisant partie d'eux-mêmes. A un certain degré de maîtrise, elle a pu former un petit orchestre et cette collaboration musicale a guéri certains associaux auxquels on avait fait comprendre qu'on avait absolument besoin de leur coopération à l'ensemble. Et ces associaux qui, souvent, étaient repoussés par les autres, étaient alors admis dans le groupe ; ils ont tous fait l'apprentissage de la sociabilité. On est même parvenu à faire improviser certains d'entre eux, à condition de ne jamais se moquer de leurs efforts parfois maladroits.

Une musique apaisante

A ce sujet, la conférencière venue de Vienne a bien spécifié qu'il faut s'en tenir à une musique donnant un sentiment de sécurité, bien rythmée par la césure ; il faut éviter les sons continus comme ceux des sirènes qui suscitent la peur.

En Belgique, où l'on découvre toujours plus nombreux des enfants qui manquent de

sécurité intérieure, on se sert de la musique pour les tranquilliser et éviter d'avoir à les grouper dans des classes spéciales. Il ne s'agit pas du tout de les amener à étudier à fond un instrument, mais à trouver du plaisir à jouer des mélodies simples et à participer à un ensemble (chorale, orchestre...).

Pour affronter des chocs graves

On a fait d'autres expériences encore dans des hôpitaux, des cliniques gynécologiques, des prisons : on est parvenu à préparer par la musique, des hommes et des femmes à affronter des chocs graves, des situations inhabituelles, mais il faut toujours que le rythme soit celui du cœur humain pour que l'effet soit bienfaisant.

Quoi de neuf, diront quelques lectrices, dans les observations recueillies ici ? Ne savons-nous pas que depuis des millénaires, les mères ont improvisé des berceuses pour calmer leurs enfants, que les sorciers ont rythmé des danses sacrées pour établir et maintenir la cohésion dans le groupe humain soumis à leur autorité, que, beaucoup plus près de nous, la rythmique de Jaques-Dalcroze ou la pédagogie des anthroposophes, au Goetheanum de Dornach, ont accompli un effort éducatif remarquable ?

Certes, cette objection a sa valeur. Mais ce qui est nouveau, c'est la récente prise de conscience des éducateurs et médecins : les expériences rapportées ici, les traitements appliqués s'expliquent ; on n'agit plus musicalement par intuition seulement, après de si longs siècles de méthodes empiriques, on commence à savoir comment s'y prendre pour se servir de la musique comme un moyen de guérison.

Cette conférence a été présentée par le professeur Edmond Rochediou, le mercredi 9 février, à l'Union des femmes, sous la présidence de Mme E. Choisy.

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS

GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE